



SEPARATION ET ABANDON DU DOMICILE CONJUGAL

Par **SZMITKOWSKI**, le **06/03/2009** à **13:29**

Bonjour,

Mon mari et moi envisageons de divorcer. nous avons encore un enfant à charge (sur 3 concus pendant le mariage). Nous possédons une maison pour laquelle nous avons souscrit un crédit qui se termine en mars 2010. Sa valeur actuelle est d'environ 200 000 euros. Mon mari envisage de rester dans cette maison alors que moi, je pense prendre prochainement un logement en location (je partirai avec ma fille). Mon mari devrait ensuite, lors de l'officialisation de la séparation, me verser la moitié de la valeur de la maison. Ne vais-je pas perdre des droits en quittant le domicile conjugal ? Dois-je prendre, avant de partir, des précautions particulières pour préserver mes intérêts ?

Merci de votre réponse

Monique SZMITKOWSKI

MAIL : mszmitkowski@wanadoo.fr

Par **sinderella**, le **06/03/2009** à **14:14**

bonjour , je suis passer par la aussi j ai tout simplement été a la police pour les prevenir que je partais du domicile conjugal comme ca j etait protégé .Le lendemain mon mari a voulu porté plainte contre moi pour abandon du domicile conjugal et la , la police lui a repondu qu il ne pouvais rien faire contre moi car j avais prie les devant et j ai entamer le divorce tout de suite

Par **SZMITKOWSKI**, le **06/03/2009** à **14:31**

Merci du conseil